

De l'origine du néorégionyme Jamésie

Camille Laverdière and Pierre Guimont

Volume 25, Number 66, 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021532ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021532ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Laverdière, C. & Guimont, P. (1981). De l'origine du néorégionyme Jamésie. *Cahiers de géographie du Québec*, 25(66), 433–440.
<https://doi.org/10.7202/021532ar>

Article abstract

Among the development of a new country, the adoption of choronyms is essential in designating these recently occupied regions. Well-known and accepted regionyms (names of regions) like Charlevoix, Gaspésie or Mauricie and the recent use of Hudsonia, Minganie and Estrie with the newly named Sagamie (from Saguenay and Piecouagami, or Lac Saint-Jean region) are already well-established but nevertheless other regions, like the land bordering James Bay, remain nameless. Therefore, might we propose the regionym Jamesia (*Jamésie*) and its derived adjective jamesian (*jamésien, ne*) to designate this land. In 1967, the term Radissonia (*Radissonie*) suggested by R. Lejeune was accepted for all James Bay and its islands, together with the coast line and the interior land on both sides, from central New Québec to Manitoba. Jamesia would consequently

be included in this vast territory. The Québec Jamesia for its part consists mainly of the eastern part of James Bay including its islands and the lowlands recently emerged from the transgression waters of the postglacial Tyrrell Sea. This territory spreads from Abitibi and joins to the North the Louis-XIV Point (lately Cape Jones) which is the southern limit of Hudsonia, and extends eastward to the long Boyd-Sakami Reservoir; this limit runs parallelly inland along the Matagami-LG 2 road.

DE L'ORIGINE DU NÉORÉGIONYME JAMÉSIE¹

par

Camille LAVERDIÈRE

*Département de géographie, Université de Montréal
B.P. 6128, succ. A, Montréal, H3C 3J7*

et

Pierre GUIMONT

*Société de développement de la Baie-James
800, boul. de Maisonneuve est, bur. 2200
Montréal, H2L 4M6*

RÉSUMÉ

Dans toute mise en valeur de régions sises au-delà de l'écoumène, où les accidents géographiques portent peu de noms, il est de nécessité de compléter la choronymie à peine commencée. Des régionymes bien établis, tels Charlevoix, Gaspésie et Mauricie, ou de création relativement récente, tels Estrie, Minganie et Hudsonie, côtoient d'autres régionymes qui viennent à peine d'être proposés, tels Sagamie (de Saguenay et Piécouagami, ou lac Saint-Jean) et Jamésie. Ce dernier nom s'appliquerait aux basses-terres adjacentes à la baie de James, et pour cause; l'adjectif serait jamésien(ne). En 1967, le régionyme Radissonie a été donné au territoire couvrant la baie de James, ses îles et son pourtour jusqu'à la ligne de partage des eaux; le mot s'applique ainsi à une grande portion du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. La Jamésie ne recouvrirait donc que la partie centrale de ce vaste ensemble, tandis que l'équivalent québécois correspondrait surtout aux plaines d'argile jadis mises en place au sein des eaux post-glaciaires de la mer de Tyrrell, comme à la moitié orientale de la baie elle-même. Elle s'étendrait du nord de l'Abitibi à la pointe de Louis-XIV, là où débute la mer d'Hudson; vers l'est ou l'intérieur des terres, elle se terminerait au réservoir Boyd-Sakami récemment créé, ou coïnciderait en gros avec la route qui va de Matagami à LG 2.

MOTS-CLÉS : Toponymie, noms de lieu, néorégionymes, baie de James, Jamésie, Canada.

ABSTRACT

The origin of a new place-name, Jamesia

Among the development of a new country, the adoption of choronyms is essential in designating these recently occupied regions. Well-known and accepted regionyms (names of regions) like Charlevoix, Gaspésie or Mauricie and the recent use of Hudsonia, Minganie and Estrie with the newly named Sagamie (from Saguenay and Piécouagami, or Lac Saint-Jean region) are already well-established but nevertheless other regions, like the land bordering James Bay, remain nameless. Therefore, might we propose the regionym Jamesia (*Jamésie*) and its derived adjective jamesian (*jamésien, ne*) to designate this land. In 1967, the term Radissonia (*Radissonie*) suggested by R. Lejeune was accepted for all James Bay and its islands, together with the coast line and the interior land on both sides, from central New Quebec to Manitoba. Jamesia would consequently

be included in this vast territory. The Quebec Jamesia for its part consists mainly of the eastern part of James Bay including its islands and the lowlands recently emerged from the transgression waters of the postglacial Tyrrell Sea. This territory spreads from Abitibi and joins to the North the Louis-XIV Point (lately Cape Jones) which is the southern limit of Hudsonia, and extends eastward to the long Boyd-Sakami Reservoir; this limit runs parallelly inland along the Matagami-LG 2 road.

KEY WORDS: Toponymy, place names, neoregionyms, James Bay, Jamesia, Canada.

*
* *
PROLOGUE

La Commission de toponymie du gouvernement du Québec, par l'entremise de la Gazette officielle (8 août 1981, 113^e ann., n^o 32-A; voir la partie A, Avis juridiques), a permis de rendre d'obligation, dans les documents qui relèvent de la responsabilité de l'État, certaines expressions choronymiques, dont *baie d'Hudson* et *baie James*, utilisées fréquemment dans le présent article, et pour cause. Que nous sachions, ni les publications universitaires de diffusion de la recherche, ni les chercheurs qui les utilisent, malgré les subventions reçues provenant en partie de ministères, n'ont été soumis et ne sont liés à ces avis. Les quatre points suivants feront voir l'attitude qui est à la base de notre écriture toponymique et terminologique.

1. Les deux accidents géographiques, la mer d'Hudson et la baie de James, dont un aspect fait l'objet du présent article, ne dépendent en rien de la juridiction québécoise; ils sont placés sous le seul pouvoir administratif du gouvernement fédéral. Faisons remarquer que leurs côtes touchent à trois provinces et à un territoire.

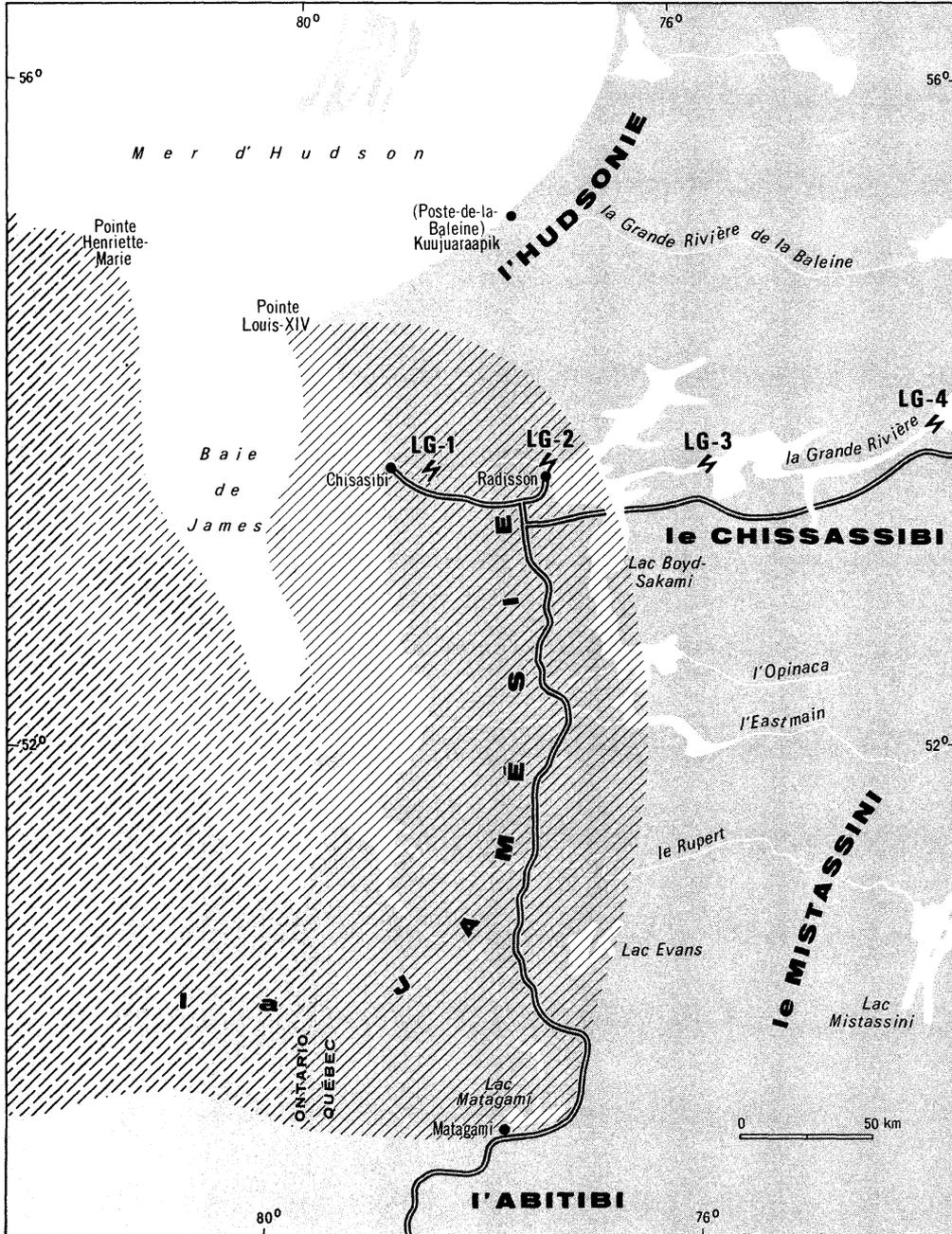
2. La recherche en choronymie, dont le caractère dynamique n'a pas à être démontré, exige conséquemment de proposer et de faire usage d'autres normes que celles qui sont officiellement établies; mais faut-il que ces dernières existent. À deux occasions (19 oct. et 14 déc. 1981), nous avons demandé à la direction de la Commission de toponymie de nous faire connaître la règle qui est à l'origine de l'utilisation de la préposition *de* dans un cas (*baie d'Hudson*), son absence dans l'autre (*baie James*). Apparemment, les coutumes locales auraient présidé à cette décision des membres du Conseil (quatre membres contre trois; lettre du 4 déc. 1981) : « Jusqu'à présent la Commission ne s'est pas dotée de politique précise et rigide à ce sujet. Ainsi donc le principe qui préside au choix des noms officiels dans des cas semblables est le respect de l'usage le plus répandu » (lettre du 27 janv. 1982). Laissons deviner la portée et la valeur d'un tel acte au plan du français international, celui qui nous intéresse.

3. Puisqu'il est d'usage courant, dans la majorité des cas, que soit présente la préposition de liaison *de* entre génériques et spécifiques de tout hydronyme marin, comment dès lors ne pas l'utiliser. Quant à l'emploi du terme géographique *mer* au lieu de *baie* (*mer d'Hudson*, *baie d'Hudson*), c'est qu'il répond tout simplement à la définition de l'énorme étendue d'eau qu'est le rentrant marin dont un appendice majeur est une baie ou un golfe.

4. Au sujet des potamonymes, la Commission de toponymie n'est en mesure de faire que des recommandations qui ne lient évidemment personne. Ici encore, il y a un usage du français standard établi depuis longtemps; nous ne faisons que le suivre, et son énoncé a déjà fait l'objet d'un article (Génériques, spécifiques et genres des potamonymes québécois, dans la *Revue de géographie de Montréal*, 1970, vol. XXIV, n^o 3, p. 265-276, 1 fig.).

Figure 1

L A J A M É S I E



Il ne viendrait plus à l'idée de mettre en doute la pertinence de l'utilisation du régionyme *Hudsonie* qui désigne non seulement les terres qui confinent à la mer (baie d'Hudson tant sur son versant occidental qu'oriental, mais aussi l'étendue d'eau elle-même et ses nombreuses îles dont Southampton, Coats et Mansel qui délimitent l'entité géographique vers le nord²; au-delà s'étendent le golfe de Foxe et le détroit d'Hudson. Dans ses divisions politiques, l'Hudsonie est aussi bien keewatinienne, manitobaine, ontarienne que québécoise. Par logique consécutive, le nom de cet appendice qu'est la baie de James³ au sud, et qui permet aux eaux marines ou hudsoniennes de se prolonger plus loin encore à l'intérieur du continent, ne devrait-il pas contribuer à la dénomination des terres adjacentes ? Tel ne fut pas le cas si bien que les initiateurs — premier ministre du temps en tête — de l'intense aménagement hydraulique de cette partie du Québec, dont les eaux se déversent dans cette baie, utilisèrent dès le début des années 70 l'expression *territoire de la Baie James* ou la *Baie James*⁴.

Bien avant les pionniers modernes, explorateurs, missionnaires ou coureurs des bois⁵ ont dû sentir la nécessité de nommer l'étendue territoriale adjacente à la baie de James; ils n'y sont pas arrivés. C'est pourquoi l'expression *territoire de la Baie James*, puisque nous avons déjà celle de *territoire d'Abitibi*, de *Mistassini* ou du *Nouveau-Québec*, a-t-elle été lancée sans se soucier apparemment s'il était approprié de baptiser un espace terrestre large de plus de 600 km au Québec et beaucoup plus en Ontario, du nom du rentrant marin où se déversent ses rivières. Dès lors, comment transformer l'appellation dédicatoire *baie de James*, qui représente en réalité un vaste golfe dans lequel se jettent de nombreux cours d'eau, et l'appliquer à une partie de l'espace drainé par ces derniers, de la même façon que l'on a pu forger l'oronyme *Laurentides* ou le régionyme *Mauricie* à partir des potamonymes *Saint-Laurent* et *Saint-Maurice*. Le procédé n'a-t-il pas aussi donné d'heureux résultats dans le domaine des gentilés : *Maskoutains* pour les habitants de Saint-Hyacinthe établi sur les bords de l'Yamaska, *Louperivois* pour ceux de Rivière-du-Loup, *Trifluviens* pour ceux de Trois-Rivières ou *Jeannois* pour ceux du Lac-Saint-Jean⁶.

Un pays à bâtir se donne, au fur et à mesure que la connaissance le permet, de nouveaux éléments de choronymie⁷, ne serait-ce qu'en nommant ses régions récemment ouvertes à l'aménagement, au Nouveau-Québec en particulier⁸. S'il possède ses régionymes bien établis, tels *Charlevoix* ou *Gaspésie*, ou de création récente comme *Minganie* ou *Estriville*, ou plus récente encore comme *Sagamie*⁹, aucun nom approprié ne s'applique toutefois aux terres qui jouxtent la baie de James. C'est pourquoi avons-nous proposé le régionyme *Jamésie* (en anglais, *Jamesia*)¹⁰, ainsi que son adjectif *jamésien*, *ne* (en anglais, *jamesian*)¹¹. Le procédé s'inspire de ce qui fut déjà fait au Québec ou ailleurs; que l'on songe également aux noms de pays ou d'états que sont la Bolivie, la Pennsylvanie ou la Rhodésie (Zimbabwe).

Attirons l'attention sur le fait que la prononciation française du e dans le corps d'un tel nom, lui procure le son d'un é, d'où l'ajout du signe diacritique; comme exemples, donnons les noms d'Algérie, d'Arménie ou de Vénétie. Dans le respect de cet usage, Madame Thérèse Désy-Beaulieu, journaliste aux *Échos abitibiens*, a plus tard et indépendamment proposé le même régionyme mais avec l'accent aigu¹². Depuis que le nom a été suggéré, d'autres journalistes à la radio ou à la télévision (Messieurs Camille Chouinard et Jacques Lebrun entre autres), l'utilisent quotidiennement. Tandis que des scientifiques l'ont adopté parce qu'il sonne bien, dit-on, mais surtout parce qu'il était des plus utiles pour désigner la région concernée. Ne donnons que quelques titres dont « Le glacier en Jamésie et en Hudsonie, Québec subarctique »¹³ ou « Contribution à l'histoire postglaciaire de la végétation au nord-est de la Jamésie »¹⁴, et le sigle

BADJAM ou « Banque de données jamésiennes à accès multiples »¹⁵. Toutefois, malgré l'extension spatiale qu'on est tenté de donner à la Jamésie, il faut trouver un autre terme pour désigner l'intérieur des terres au-delà de LG 3.

Du temps de la traite des fourrures, une partie de la nordicité¹⁶ canadienne constituait la Terre de Rupert, avec son Westmain d'un côté des baies d'Hudson et de James, et son Eastmain de l'autre¹⁷; la connaissance amenait donc un découpage territorial qui précédait la dénomination, mais l'acte de nommer les espaces ou les accidents encore mal définis avait devancé la régionalisation. Par la suite, l'Hudsonie vint à constituer, pour les régionalistes, le territoire avoisinant la mer d'Hudson; il n'en fut pas ainsi pour celui attenant à la baie de James, avons-nous vu. On a plutôt préféré, à la suite de la suggestion de R. Lejeune, alors du « *Centre d'études nordiques* » de l'Université Laval¹⁸, identifier l'ensemble comprenant à la fois la baie et ses îles, la côte puis l'intérieur des terres de part et d'autre de l'étendue marine, soit jusqu'à la longitude de Nichicun à l'est, et jusqu'à la frontière de l'Ontario et du Manitoba à l'ouest, et entre le 49° degré de latitude au sud et les pointes de Louis-XIV et d'Henriette-Marie au nord, par le régionalisme *Radissonie* (de Pierre-Esprit Radisson, 1636-1710). Non seulement le nom a-t-il surtout été propagé dans les nombreux écrits du géographe et choronymiste L.-E. Hamelin, il fut aussi cartographiquement déterminé par lui¹⁹. Ainsi, à l'intérieur d'une zonation nordique allant du Canada de base, ou écoumène principal, à l'Extrême Nord, il a défini le pays de la baie de James par le terme de Radissonie, le divisant en une Radissonie hydrographique (la baie elle-même et ses îles), une Radissonie orientale au Québec, qui correspondrait au territoire de la Baie-James, et une Radissonie occidentale en Ontario.

Nous avons proposé de nommer *Jamésie* non pas cette vaste étendue de terre drainée dans la baie de James, puisqu'il faudrait y inclure le centre géographique du Nouveau-Québec d'une part, et tout l'ouest ontarien d'autre part, mais l'étendue marine actuelle et son pourtour recouvert il y a quelques milliers d'années à peine par les eaux de la mer de Tyrrell²⁰; il s'agit en quelque sorte des fonds marins, maintenant exondés, de cet ancêtre récent de la mer d'Hudson et de la baie de James.

Les basses-terres jamésiennes sont caractérisées par de très vastes plaines d'argile marine, largement développées sur le versant ontarien entre le Moose au sud et la pointe d'Henriette-Marie au nord; elles trouvent leur prolongement dans ces surfaces non moins identiques du sud de la mer d'Hudson²¹. Sur le versant québécois, les basses-terres jamésiennes sont aussi représentées par une plaine d'argile, qui fait 150 km de large mais qui perd graduellement de l'ampleur vers le nord. De l'Eastmain jusqu'à la pointe de Louis-XIV, ces basses-terres sont tenues par une surface d'érosion, grossièrement ondulée, taillée en roche en place et à mince couvert morainique; les plaines d'argile y occupent des espaces beaucoup plus restreints, principalement le fond des vallées.

Une influence marine toujours omniprésente par ses sédiments d'argile a donc conféré sa physionomie, c'est-à-dire une planéité développée en table de billard, à cette Jamésie du sud où les terres passent insensiblement, sous les eaux brunes de la baie de James, à des fonds marins non moins horizontaux. Dans ce milieu sans dénivellation ou très mal égoutté, les tourbières à surface souvent réticulée ont trouvé terre d'élection et se développent en de belles continuités; les pessières n'ont plus qu'à se contenter des abords mieux drainés des cours d'eau. Ces deux seules formations composent l'essentiel du paysage végétal. Mais vers le nord, au droit du soubassement rocheux du Bouclier où le matériel meuble se fait rare, les rigueurs du climat et les feux répétés exigent de la forêt boréale qu'elle s'ouvre, qu'elle devienne chétive dans sa taille et

que son sous-bois s'appauvrisse. Enfin, si d'une part un réseau hydrographique dendritique très bien dessiné s'est développé en matériel meuble, d'autre part des cours d'eau ayant retrouvé leur lit préglaciaire en matériel consolidé, comme la présence d'une multitude de lacs orientés, caractérisent aussi le milieu jamésien presque en son entier.

À l'intérieur des terres, la limite de la Jamésie québécoise pourrait coïncider avec la route de pénétration qui, de Matagami, mène à Radisson, ou mieux, pourrait s'établir au contact de ce grand réservoir appelé Boyd-Sakami dans lequel s'accumulent les eaux détournées des rivières Opinaca et Eastmain²². Mais au nord de la Grande Rivière, cette limite de la Jamésie se poursuivrait en une courbe jusqu'à la pointe de Louis-XIV, là où s'établit le contact avec l'Hudsonie. Cette rencontre pourrait aussi correspondre, près du 55^e parallèle, à la ligne de partage des eaux se jetant au sud dans la baie de James, au nord dans la mer d'Hudson.

Ainsi donc, la Jamésie poursuivrait l'Abitibi vers le nord à partir de Matagami, comme elle prolongerait vers l'ouest le Mistassini, cette autre région naturelle située à la hauteur des terres du Nouveau-Québec méridional et centrée sur l'étendue d'eau douce la plus considérable du Québec : le lac Mistassini (135 km de long par 20 km de large), auquel est intimement associé le lac Alanel. Quant à la région de part et d'autre de la Grande Rivière, de son embouchure au lac Polaris, le plus important cours d'eau du bassin oriental de la baie de James et lieu d'intenses activités de mise en valeur et d'établissements humains, faut-il l'appeler le *Chissassibi*, nom indien du cours d'eau²³.

C'est hier le pays du Saint-Laurent ou le Québec habité qu'il fallut nommer²⁴; avec le récent aménagement des ressources, surtout hydrauliques, de tout l'espace québécois, c'est maintenant le territoire s'étirant jusqu'aux eaux du détroit d'Hudson qu'il s'agit de baptiser, du moins dans ses régions, dans le respect si possible des noms de lieux déjà donnés par les premiers habitants du pays.

NOTES

¹ Communication présentée le 1^{er} juin 1980 à la réunion annuelle de la « *Société canadienne pour l'étude des noms* » / « *The Canadian Society for the Study of Names* », à l'occasion du congrès des « *Sociétés savantes du Canada* » / « *Learned Societies Conference* », tenu à l'Université du Québec à Montréal.

² On verra en particulier les deux ouvrages suivants : BEALS, C.S. (éd.) (1968) *Science, History and Hudson Bay*, Ottawa, Department of Energy, Mines and Resources, vol. 2, 556 p., et HOODE, P.J. (éd.) (1969) *Earth Science Symposium on Hudson Bay*, Ottawa, Geological Survey of Canada, Pap. 68-53, 386 p.

³ Au sujet de l'usage de la préposition *de* entre le générique et le spécifique de tout hydro-nyme marin que nous avons contribué à promouvoir dès 1969, voir entre autres l'avertissement préliminaire du rapport préparé par E. GOURDEAU et trois collaborateurs (1974) *Le processus décisionnel dans la conception et la réalisation du développement nordique au Canada; un cas d'espèce : la baie de James*, rédigé pour le « Conseil des sciences du Canada »; l'un des signataires, L.-E. HAMELIN, n'est pas étranger à cette mise au point.

⁴ Voir en particulier BOURASSA, R. (1973) *La Baie James*, Montréal, Éditions du Jour, 139 p.

⁵ Voir l'historien LAMONTAGNE, R. (1974) *La baie James dans l'histoire du Canada*, Montréal, Beauchemin, 115 p., et son article (1979) Aspect historique de la baie James : une tradition de recherche scientifique et technique, de l'époque de la Nouvelle-France jusqu'au XX^e siècle, *Forces*, n° 48, p. 40-57, 36 documents.

⁶ De DUGAS, J.-Y. (1979) Comment appelle-t-on les habitants de ? *Municipalité* (Québec, ministère des Affaires municipales), 11^e ann., n° 6, p. 37-41; du même auteur, voir aussi ses chroniques sous le titre « Les gens de mon pays », dans le journal *InfoREQ* (Québec, ministère de l'Éducation), n° 32, p. 17; *passim*. Voir son récent (1981) *Répertoire de gentils (noms des habitants) du Québec*, Québec, Commission de toponymie, Dossiers toponymiques n° 12, 59 p.

⁷ Du gr. *khôra*, contrée; au sujet de cette désignation que l'on tend malheureusement à laisser tomber, voir DORION, H. et HAMELIN, L.-E. (1966) De la toponymie traditionnelle à une choronymie totale, *Cahiers de géographie de Québec*, 10 (20) : 195-211; voir aussi DORION, H. et POIRIER, J. (1975) *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*, Québec, Presses de l'université Laval, collection « Choronomia », n° 6, p. 30-31.

⁸ Voir le n° 48 de *Forces* (1979), du titre de « Spécial Baie-James », 130 p., publié à l'occasion de l'inauguration de la centrale de LG 2 du complexe de la Baie-James.

⁹ De *Saguenay et Piécouagami* ou lac Saint-Jean : voir DUFOUR, J. (1977) La Sagamie : un nouveau régionyme pour la région du Saguenay et du lac Saint-Jean, *Annales de l'ACFAS*, 44 (2) : 105-110, 2 fig.; l'article est aussi paru dans *Le Sagamien* (Université du Québec à Chicoutimi, 1980), vol. 1, n° 1. De BOUCHARD, L.-M. (1979) La Sagamie, ou le Saguenay/Lac-Saint-Jean rebaptisé, *Perspectives-Dimanche*, Montréal, 11 mars, vol. 11, n° 10. En régionymie, voir HAMELIN, L.-E. (1966) Noms de régions, *Cahiers de Géographie de Québec*, 10 (20) : 253-262, ainsi que HUDON, H. et RICHARD, M. dans la communication sur « Les régionymes : approche méthodologique », donnée à Montréal le 3 juin 1980 à l'occasion de la réunion annuelle de la « Société canadienne pour l'étude des noms » (voir le programme et les résumés des auteurs).

¹⁰ LAVERDIÈRE, C. et GUIMONT, P. (1978) Qu'est-ce que la Jamésie ? *Le Devoir* (Montréal), vol. LXIX, n° 174, 29 juill., p. 5, 1 fig. Des mêmes auteurs (1977) La terminologie géographique en Jamésie, *En Grande...* (Montréal, publication de la SEBJ), vol. IV, n° 16, p. 16-17, ainsi que tous leurs rapports de terrain, rédigés depuis 1975 pour le compte de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), qui utilisent fréquemment le terme *Jamésie* ou son adjectif, et pour cause; ne citons que l'un d'entre eux (1979) *Physiographie et paysages entre Matagami et Radisson*, dont le sous-titre se lit ainsi : *Document destiné aux visiteurs en Jamésie à l'occasion de la mise en service de la centrale de LG 2*. De LAVERDIÈRE, C. et GAGNÉ, J. (1975), on retrouve le terme dans un essai intitulé « Pour une géographie de la Terre Québec », *Revue de Géographie de Montréal*, XXIX (3) : 195-202, ainsi que LAVERDIÈRE, C. (1977), dans un texte intitulé « Les régions naturelles du Québec », dans *Annuaire du Québec 1975/1976* (Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce), p. 28-74. Dans la revue littéraire *Liberté*, 1976, n° 105, p. 20-24, un poème de C. LAVERDIÈRE s'intitule *De Jamésie...* en Hudsonie, et dans le recueil de poèmes *Autres fleurs de gel* (1978), Montréal, Fides, 107 p., le nom revient fréquemment. On retrouve aussi le nom dans le poème de LAPOINTE, Roland (1978) *Le prix de ce pays*, *Le Devoir*, 22 déc., vol. LXIX, n° 297, p. 4. Dans un emboîtement de P. OUVRRARD, un graphisme de M. DUFOUR, des gravures de R. DEROUIN et des poèmes de C. LAVERDIÈRE, les éditions du Noroît à Montréal viennent de faire paraître (1981) un ouvrage d'art du titre de *Jamésie*. Rappelons en outre que la Jamésie n'est pas que québécoise, mais aussi ontarienne, d'où la version anglaise *Jamésia* suggérée, comme nous avons *Australie/Australia*, etc. À ce sujet, voir HAMELIN, L.-E. (1966) noms de régions, *Cahiers de géographie de Québec*, 10(20) : 256. L'auteur écrit *Hudsonie/Hudsonia*.

¹¹ C'est d'abord l'adjectif servant à qualifier la Jamésie qui a été créé. Voir LAVERDIÈRE, C. (1971) *Québec nord-américain*, Montréal, Éditions du Nouveau-Québec; l'auteur écrit : « Abitibi boréale porte jamesienne... » (p. 62). Du même auteur, dans un autre recueil de poèmes du titre de *Glaciel* (1974), publié à Montréal chez Fides, on peut lire : « terre abitibienne, plus loin terre jamesienne... » (p. 27). Ainsi en est-il des communications de C. LAVERDIÈRE et P. GUIMONT présentées à l'occasion de colloques ou de congrès, comme « Pour une typologie des micro-marques d'érosion glaciaire : exemples jamesiens et hudsoniens », dont le résumé est paru dans les *Annales de l'ACFAS*, 1975, vol. 42, n° 1, p. 80; voir aussi « Le sens de l'écoulement glaciaire sur les littoraux jamesien et hudsonien, entre la Grande Rivière et Poste-de-la-Baleine », *Ibid.*, 1977, vol. 44, n° 1, p. 93. L'adjectif a ensuite servi de gentilé ou de nom collectif pour désigner les habitants de cette région; c'est aussi, par emprunt, le nom d'une troupe chorale constituée de membres d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ); voir le bulletin *En Grande...*, févr. 1981, vol. VIII, n° 2, p. 27. Récemment (avril 1981) vient d'être fondé le journal de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), du titre suivant : *Le Jamésien*.

¹² Voir ses articles parus les 17, 24 et 31 mars 1976; ils ont été fusionnés et publiés entre autres dans l'hebdomadaire *La Gatineau* (14 avril 1976), 21^e ann., n° 13, sous le titre « Il est un pays que j'appelle 'Jamésie' ». Crédit lui fut accordé pour cet accent dans notre article remis au *Devoir* (*op. cit.*), mais la rédaction a fait disparaître notre note infrapaginale à ce sujet, faute d'espace nous a-t-on dit. Madame Désy-Beaulieu reprend la chose dans *l'Écho* (23 août 1978), n° 6, sous le titre « La Jamésie avec l'accent aigu ».

¹³ DIONNE, J.-C., dans le périodique *Géographie physique et Quaternaire*, 1978, vol. XXXII, n° 1, p. 3-70.

¹⁴ RICHARD, P., *ibid.*, 1979, vol. XXXIII, n° 1, p. 93-112.

¹⁵ GAGNON, M. et LEGENDRE, P., du Centre de recherche en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (déc. 1975), rapport d'étape de 123 pages remis à la SDBJ.

¹⁶ Terme créé par L.-E. HAMELIN, auteur de la *Nordicité canadienne*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, 458 p., dans la collection Géographie, Cahiers du Québec.

¹⁷ Voir entre autres WILLSON, B. (1900) *The Great Company, 1667-1871*, Londres, Smith, Elder & Co., vol. 1, XXXI et 339 p., et vol. II, XI et 369 p.

¹⁸ MORRISSETTE, H. et HAMELIN, L.-E. (1967) *Les problèmes nordiques des façades de la baie de James*, Québec, Université Laval, Centre d'Études nordiques (CEN), n° 18, p. 6.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ PREST, V.K., GRANT, D.R. et RAMPTON, V.N. (1970) *Carte glaciaire du Canada au 1/5 000 000*, n° 1253-A, de la Commission géologique du Canada, à Ottawa; vue d'ensemble obtenue de compilations effectuées de 1964 à 1966. De DIONNE, J.-C. (1972) La dénomination des mers du Postglaciaire du Québec, *Cahiers de Géographie de Québec*, vol. 16, n° 39, p. 483-487.

²¹ COOMBS, D.B. (1954) The Physiographic Subdivisions of the Hudson Bay Lowlands South of 60 Degrees North, *Geographical Bulletin* (périodique discontinué, ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa), n° 6, p. 1-16.

²² GUIMONT, P. et LAVERDIÈRE, C. (1979) *Les paysages vus de la route entre Matagami et Radisson*, Montréal, Société de développement de la Baie James (SDBJ), 31 p.

²³ Pour J. MORRISSET, sous l'en-tête Images d'un numéro spécial des *Cahiers de Géographie du Québec*, 1980, vol. 24, n° 61, p. 15, consacré à « La problématique géopolitique du Québec », la Radissonie correspond au territoire de la Baie-James auquel il donne aussi le nom de *Chisasibi*, c'est-à-dire Grande Rivière; or, cette dernière n'est que la partie linéaire d'un tout. Quant au nord de ce territoire, il est appelé *Kativik* (le), et l'ouest, *Naskapie* (la). Chissasibi est aussi le nom de la nouvelle agglomération crise de Fort-Georges, déplacée de quelques kilomètres sur la rive gauche de la Grande Rivière; toutefois, les Indiens utilisent la romanisation anglaise, Chisasibi, qui ne peut se prononcer en français qu'avec des z. Pour se rapprocher le plus de la prononciation d'origine, ce dernier nom se doit de doubler les s, comme dans Mistassini ou Mississipi. La Commission de toponymie aurait dû se saisir de la chose en suggérant par exemple la transcription phonétique du nom indigène.

²⁴ Voir DORION, H. (1969) Terre-Québec... un pays à nommer, *Forces*, n° 6, p. 4-9; voir aussi POIRIER, J. (1971) la toponymie québécoise : une image du milieu où s'attachent des vestiges du passé, *ibid.*, n° 17, p. 34-42.

CARTOGRAPHIE

Réalisation : Isabelle DIAZ.

Photographie : Serge DUCHESNEAU.